

## Avis du Comité de pilotage de l'évaluation

### des PO nationaux FSE et IEJ

Séance du 14 mars 2019

Lors de la séance du comité de pilotage du 14 mars, les travaux d'évaluation de l'impact de l'IEJ en France donnent lieu au présent avis.

Les travaux relatifs à l'évaluation de l'impact de l'IEJ en France, tels qu'ils ont été présentés, sont jugés de qualité et utiles tant d'un point de vue méthodologique qu'à la conduite des politiques en direction des jeunes.

#### 1. Une anticipation nécessaire de l'accès à des données, idéalement longitudinales pour conduire des évaluations contrefactuelles

C'est la première fois que la France conduit des évaluations contrefactuelles dans le cadre de l'évaluation du FSE ou de l'IEJ et le Comité s'en félicite.

Toutefois, l'approche contrefactuelle, mobilisée pour évaluer l'impact global de l'IEJ, qui visait à comparer la situation des jeunes des territoires éligibles à celle des jeunes des territoires non éligibles, s'est révélée difficilement mobilisable pour apprécier l'effet macroéconomique de l'IEJ. Ce dernier mobilise en effet des dispositifs nombreux et variés et intervient alors même que d'autres politiques nationales sont susceptibles d'être mises en œuvre dans le même champ et la même période. Cette méthode n'est donc pas à privilégier à l'avenir.

Par ailleurs, s'il faut noter que l'évaluation contrefactuelle menée sur plusieurs dispositifs nationaux et régionaux est pertinente pour mesurer leurs effets, elle repose sur un critère de faisabilité déterminant qui est l'accès à une donnée individuelle de qualité. Or, alors que les données des participants IEJ issues du système d'information et de suivi sont suffisamment complètes et fiables, celles pour constituer la population témoin ne sont pas toujours disponibles. Le recours à des sources de données publiques doit donc être anticipé sur la base d'une étude de faisabilité réalisée en amont. Il conviendrait en outre de disposer d'un suivi longitudinal de la situation des jeunes afin de permettre l'appariement le plus précis possible.

#### 2. Des programmes d'insertion des jeunes les plus éloignés de l'emploi à concevoir très en amont et accordant du temps à l'expérimentation

L'apport majeur de l'évaluation est de révéler une concentration des dispositifs, pour autant efficaces qu'ils soient, sur les jeunes chômeurs peu qualifiés. Les jeunes n'ayant pas recours au service public de l'emploi sont encore difficiles à atteindre et les politiques d'insertion et de l'emploi doivent donc activement les viser. La DGEFP doit travailler en lien étroit avec l'ensemble des acteurs du champ de la jeunesse, et en particulier, l'Education nationale, afin de prévenir le plus en amont possible les risques inhérents au jeune NEET.

Enfin, la notion d'innovation n'étant pas une priorité de l'IEJ, les autorités de gestion comme les porteurs s'en sont saisis de façon variable. Certains modes d'action en direction des jeunes ont pu être jugés pertinents, il conviendrait de pouvoir capitaliser sur ces enseignements et laisser aux porteurs de projets le temps nécessaire au déploiement et à l'essaimage de telles expérimentations dans un prochain programme.